

FAIRE FACE AUX MUTATIONS DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT

DES DISPOSITIFS POUR ÊTRE PRÊT AU CHANGEMENT

DÉFI ÉCONOMIQUE

Le transport est une demande induite, c'est-à-dire qu'elle dépend des autres secteurs d'activité. Par définition le service proposé n'est pas stockable, il est donc immédiatement sensible aux variations de la demande.

DÉFI ENVIRONNEMENTAL

Nous allons vers une monétisation des externalités, ce qui signifie qu'il y aura une prise en compte accrue du coût financier d'éléments tels que le bruit, la pollution... Le projet de taxe carbone en est un exemple.

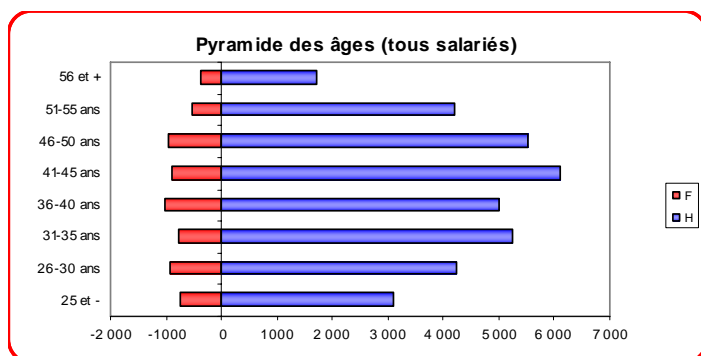
De plus, aujourd'hui, l'essentiel de l'énergie utilisée dans le transport est le pétrole : nous assisterons dans les prochaines années à une flambée de celui-ci (ce qui est rare est cher) avant la disparition de

DÉFI CONCURRENTIEL

Le 23 mai 2007, la Commission européenne a adopté un paquet législatif qui vise à moderniser et simplifier les règles de l'accès à la profession et du marché du transport routier de marchandises afin de réduire les distorsions de concurrence et d'améliorer les règles européennes en matière sociale.

DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Même si le Nord Pas de Calais est l'une des régions les plus jeunes de France, d'ici 10 ans, un conducteur sur six devra être remplacé pour des départs liés à l'âge. Pour remporter ce défi les entreprises de transport doivent attirer des jeunes et se féminiser.



La GPEC est un dispositif pour anticiper et dépasser ces défis : une entreprise préparée à ces évolutions en terme de gestion des âges, des compétences, de l'évolution de carrière, de féminisation aura les outils pour affronter la concurrence.

La GPEC recouvre l'ensemble des problématiques relatives aux évolutions du travail, des emplois et des

compétences au sein des entreprises :

- organisation du travail,
- amélioration des conditions de travail,
- évolution qualitative et quantitative des emplois,
- adaptation et évolution des compétences des salariés,
- méthodes de gestion des ressources humaines.

Les entreprises intéressées par ce dispositif peuvent signer une convention avec l'Etat qui leur octroie une aide financière.

La charte d'engagements volontaires s'inscrit dans une démarche de réduction des émissions de CO₂.

Elle permet à toutes les entreprises de transport, quelle que soit leur taille et métier, de s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées en vue de diminuer la consommation de carburant. Cette démarche donne aux entreprises la possibilité d'être accompagnées dans un cadre méthodologique cohérent.

Le dispositif PMET permet au chef d'entreprise de moins de 30 salariés de bénéficier de l'intervention d'un consultant et d'appréhender ou de mieux comprendre des notions liées au management, à la gestion, à l'exploitation... Ce dispositif est financé en partie par la profession.

